

THE
QUEBEC
GAZETTE.

LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, NOVEMBER 28, 1771.

JEUDI, le 28 NOVEMBRE, 1771.



CONSTANTINOPLE, July 17.

THE 6th inst. the Brother to the Grand Vizir set out from hence for the Army. He is said to be charged by the Grand Signior to repair to Field Marshal Count Romanzow with Articles of Peace. What has given rise to this Report is, that the Day of his Departure, just before he set out, a grand Council was held in Presence of the Sultan, to consider of a Proposition of that Monarch, whether it would not be more expedient to conclude a Peace with the Russians without the Mediation of any Power, as many Inconveniences might arise from such Mediation to this Empire?

Venise, August 10. It is said that the Muscovite Fleet in the Black Sea has beat, burnt and sunk, a Fleet of 150 Turkish Vessels, which were carrying Provisions and Troops to different Places.

August 24. It is reported here as a Truth, that the Grand Russian Army, commanded by General Romanzow, hath gained a complete Victory over that of the Grand Vizir, that the latter has abandoned his Camp and that several Bahaws have been taken Prisoners.

From the Frontiers of Poland, August 2. The Sicur Branicki having joined his royal troops to those of Col. Drewitz, these two officers attacked at different sides the fortresses of Tiniec and Landskron. The Confederates defended themselves with bravery, and made a rally upon the besiegers in which they destroyed a number of men.

Breslaw, August 12. The Russians have opened the Campaign in Georgia; Prince Salomon, who has joined them, has laid Siege to the Castle on the Island of Copp, which makes a most vigorous Defence. According to some Advices the Regent of Persia has assembled an Army under the Walls of Tauris, with Intent to watch the Motions of the Georgians.

Breslaw, August 13. The last Accounts from Poland mention, that the Empress of Russia has sent a Courier to Berlin, to notify to his Prussian Majesty, that she has rejected seven of the Preliminary Articles which were sent by the Porte, and that she will not agree to any Cessation of Arms during the Negotiation.

Rome, August 3. The affairs of the Jesuits are still undetermined; and we are entirely ignorant of the part which his Holiness has taken with respect to them. It is, however, generally thought that he will accede to the instances of the House of Bourbon, and particularly that of the Court of Spain.

Brussels, August 20. In the memory of man never was such weather known as we have had in this country for these last three weeks. Not many weeks ago we had the greatest appearance of plenty; but at present, from the continual and excessive rains that have fallen, and still continue, we have a most melancholy prospect before us, and, indeed, if this bad weather continues but a very little longer, we have every thing to dread. Prayers are offered up in all the Churches for fair weather, and this day the processions will begin.

L O N D O N, August 26.

The Duke d'Arenberg, who a few days since left England, is a Prince of the Empire, and enjoys an estate of 30,000l. per annum near Brussels, at which place he usually resides. This Nobleman left Brussels with a design to visit England *incog.* but in less than a week, being known, his views were frustrated, and he was obliged to enter into public life, was presented at court, and as soon after as possible left the kingdom.

The Chancellor of France has at length obtained leave for M. de Voltaire to return to his native country. He is accordingly preparing to set out for Paris, where this celebrated genius is now likely to end his days.

August 30. The Spanish Ambassador has not as yet received his letters of recall from Madrid, though such a thing, it is said, is hourly expected to happen, as the King of Spain has nominated him to a command in his naval department.

It may be depended on, says a correspondent, that the Spanish court has lately advanced the French monarchy a loan of 3,000,000. sterling, at a low interest, on some fresh bargain being made between the two Crowns.

August 31. We hear that the Count de Guignes, previous to his departure, sent a very polite letter to the Earl of Suffolk at his office, informing him thereof, with many polite excuses for his not taking leave of his Majesty, in the usual way, but that he should return again in a short time.

We are informed that the Spanish Court have offered the French an extra present of 2,000,000l. besides the loan of 3,000,000l. for ten of her third rate ships of war.

A ship arrived from Davis's Straits this season brings advice, that she sailed so far up to the Pole that the magnetic compass had no power, and that she then came into an open, broad, calm sea, where there was not the least appearance of ice or land.

September 2. Notwithstanding the complaisant letter sent by the French Ambassador to the Secretaries of State, with reasons assigned for his sudden departure without taking leave, we are informed the same is far from being satisfactory, and that there is something mysterious in the affair, which at present they cannot discover.

It is said that a patriotic Commoner intends, at the opening of the Parliament, to make a motion for annihilating most of the military governments in England, which will be a prodigious saving to the nation, as great salaries are annexed to most of them, and enjoyed by Governors, who, so far from residing there, seldom or ever see the inside of the garrisons.

A Private letter from Madrid mentions, that his Catholick Majesty had just made several Military promotions in the Army; that his Majesty had also ordered the expences of his Household to be greatly diminished; it is further ad-

CONSTANTINOPLE, le 17 Juillet.

LE 6 du courant le frere du Grand Vizir partit d'ici pour l'armée. On dit qu'il est chargé par le Grand Seigneur d'aller trouver le Maréchal de camp Comte de Romanzow, et qu'il lui porte des articles de paix. Ce qui a donné lieu à ce bruit est, que le jour de son départ, un moment avant qu'il partit, il s'étoit tenu un grand conseil en présence du Sultan, pour considérer une proposition de ce Monarque, qui étoit, s'il seroit pas plus expédient de faire la paix avec les Russes sans la médiation d'aucune puissance, vu qu'il en pouvoit résulter à cet empire beaucoup d'inconvénients.

Venise, le 10 Août. On dit que la flotte Moscovite, dans la Mer Noire, a battu, brûlé et coulé à fond, une flotte de 150 Vaisseaux Turcs, qui étoient chargés de vivres et de troupes pour différens endroits.

Le 24 Août. On rapporte comme certain ici, que la grande armée Russe, commandée par le Général Romanzow, a remporté une victoire complète sur celle du Grand Vizir, que le dernier a abandonné son camp, et que plusieurs Pachas ont été faits prisonniers.

Des Frontières de Pologne, le 2 Août. Le Sieur Branicki aiant joint ses troupes royales à celles du Colonel Drewitz, ces deux officiers attaquèrent par différens cotés les fortresses de Tiniec et de Landskron. Les Confédérés se défendirent avec beaucoup de valeur, et firent une sortie sur les alliés dans laquelle ils leur tuèrent bien du monde.

Breslaw, le 2 Août. Les Russes ont ouvert la campagne en Georgie; le Prince Salomon qui les a joint, a mis le siège devant le château de l'île de Copp, qui se défend vigoureusement. Suivant quelques avis le Régent de Perse a assemblé une armée sous les murs de Tauris, dans le dessein d'observer les mouvemens des Georgiens.

Le 13 Août. Les dernières nouvelles de Pologne font mention, que l'Impératrice de Russie a envoyé un courier à Berlin, pour notifier à sa Majesté Prussienne, qu'elle a rejeté sept des articles préliminaires qui ont été envoyés par la Porte, et qu'elle ne veut point consentir à aucune cession d'armes pendant la négociation.

Rome, le 3 Août. Les affaires des Jesuites ne sont point encore terminées, et nous ignorons entièrement quel parti la Sainteté a pris à leur égard. L'opinion générale est cependant qu'elle adherera aux instances de la maison de Bourbon, et particulièrement à celles de la cour d'Espagne.

Bruxelles, le 20 Août. On n'a jamais vu de tems pareil à celui que nous avons eu dans ce pais depuis trois semaines. Il n'y a pas bien long tems qu'il y avoit la plus grande apparence d'abondance; mais à présent, par les pluies continuelles et excessives qui ont tombées, et qui ne cessent pas encore, il ne nous reste qu'une triste perspective; car en vérité, si ce tems dure un peu plus, nous avons tout à craindre. On fait des prières dans toutes les églises pour avoir du beau tems, et les processions vont commencer aujourd'hui.

L O N D R E S, le 26 Août.

Le Duc d'Arenberg, qui partit d'Angleterre il y a quelques jours, est un Prince de l'Empire, et jouit d'un revenu de £30,000 par an près de Bruxelles, où il fait ordinairement sa résidence. Ce Seigneur partit de Bruxelles dans le dessein de visiter l'Angleterre *incognito*, mais dans moins d'une semaine étant connu, ses vûes furent frustrées, et il fut obligé de vivre publiquement, fut présenté à la cour, et partit de ce royaume peu de tems après.

Le Chancelier de France a enfin obtenu permission à M. de Voltaire de revenir dans son pais. Il se prépare en conséquence à se mettre en route pour Paris, où ce génie célèbre va probablement finir ses jours.

Le 30 Août. L'Ambassadeur Espagnol n'a point encore reçu ses lettres de rappel de Madrid, quoique on s'y attend d'heure en heure, le Roi d'Espagne lui aiant donné un commandement dans le département de la marine.

On peut compter, dit un correspondant, que la cour d'Espagne a dernièrement avancé à la monarchie Française £3,000,000 Sterling, à un bas intérêt, rapport à quelque nouvel arrangement fait entre les deux couronnes.

Le 31 Août. Nous apprenons que le Comte de Guignes, avant de partir, envoya une lettre très polie au Comte de Suffolk à son Bureau, par laquelle il l'en informoit, s'excusant beaucoup de ce qu'il ne prenoit point congé de la Majesté comme d'ordinaire, et qu'il reviendrait dans peu.

Nous sommes informés que la cour d'Espagne a offert à celle de France un présent de £2,000,000, outre et par-dessus le prêt de £3,000,000, pour dix de ses navires de guerre du troisième rang.

Un navire arrivé du détroit de Davis cette saison rapporte, qu'il a fait voile si fort vers le Pole que le compas n'avoit plus de pouvoir, et qu'il se trouva alors dans une mer vaste et calme, où il n'y avoit pas la moindre apparence de glace ou de terre.

Le 2 Septembre. Malgré la lettre polie de l'Ambassadeur François aux Secrétaires d'Etat, dans laquelle il donne raison de son départ subite sans prendre congé, nous sommes informés qu'on est bien éloigné d'en être satisfait, et qu'il y a quelque chose de mystérieux, qu'on ne sauroit découvrir à présent.

On dit qu'un patriote doit, à l'ouverture du Parlement, proposer d'annuler la plupart des gouvernemens militaires en Angleterre, ce qui sera une prodigieuse épargne pour la nation, de grands appointemens étant annexés à la majeure partie de ces places, et dont jouissent des Gouverneurs, qui, loin d'y résider, voient rarement, ou jamais l'intérieur des garnisons.

Une lettre particulière de Madrid fait mention, que la Majesté Catholique venoit de faire plusieurs promotions militaires dans l'armée, que sa Majesté avoit aussi ordonné de diminuer beaucoup les dépenses de la maison, qu'ils continuoient à envoyer des ports du royaume des troupes et des munitions de guerre aux établissemens en Amérique.

de 3, that they continued sending from the Ports in that Kingdom Troops and Warlike stores to their American Settlements.

September 3. We are assured, that the true Cause of the Count de Guigne's very hasty Departure from this Kingdom was, that he had received certain Information from his Court, that a Discovery would inevitably be soon made of the Court's being privy to, and concerned in, the late Conflagration in Portsmouth Dock-Yard; when his personal Safety would be endangered, as in such Case his Privilege as Ambassador, by the Law of Nations, would not protect him.

The Earl of Chesterfield, we hear had an Audience upon national Affairs with a Great Personage privately at Richmond in the Course of last Week, the Result of which is impatiently expected by the public.

We hear that the Spanish Ambassador's Traders, &c. have received Orders to bring in their Bills, that they may be paid, previous to his Excellency's Departure, which, it is said, is fixed for Monday next.

Orders are said to be sent to Ireland for all the Regiments on that establishment to be made up to their full Complement of Men; five private Men and a Serjeant are to be added to each Company.

The following is said to be a true State of the Affairs of the East-India Company at home, chiefly taken from an Estimate lately made up to next Month; by this it appears, that, after the Company have paid off every Debt which is due, there will be a Balance in the Treasury of 220,000. That there are in their Warehouses Goods unsold, which came by the Ships of last Year, to the Value of 1,500,000. The Cargoes of the 18 Ships which have arrived this Year, may be estimated to near 2,300,000, and there are 11 Ships which are daily expected; the Cargoes of which may be computed at 1,500,000, which seems together to amount to 5,500,000. In this general State no Notice is taken of the Value of the Cargoes of the 37 Ships which sailed last Season, and not yet all arrived in India, nor of the Goods which are already provided in India and China, for lading them for their homeward Voyages.

The French Court are said to have lessened their Forces by Land only in order to be the more formidable at Sea.

We hear that a very rich Widow Lady has fell in Love with General Paoli, and that it will be his Fault if Matrimony is not the Consequence.

September 5. Thursday the Lord Mayor entertained — Sutton, Esq; Secretary to the Earl of Rochford at the Mansion-House; some time after dinner, the man who is confined in a Spunging-house in Wood-street, and has made some discoveries relative to the fire in the dock-yard, at Portsmouth, was sent for and examined before his Lordship, Alderman Trecothick and Kennet. It was expected to be late before the examination would be finished. It was reported the man had signified that he expects 6000. on giving full evidence in the affair.—The whole depositions have been sent to the Secretaries of State.

September 7. The examination of the person on Thursday night, relative to the fire in Portsmouth dock yard, before the Lord Mayor, Alderman Trecothick and Kennet, at which was present the Secretary to the Earl of Rochford, lasted a considerable time, but the man made no discoveries of any consequence; he asserted that he was blindfolded and lead to the place by a certain Captain whom he could produce if he was sent to Portsmouth: He was told if he had any discoveries to make, by which the affair could be brought to light, so that the persons concerned might be convicted thereof, he should not only be admitted as evidence, but have all his debts paid, which, it is said, amount to near 10000. He replied that he expected something more; but he was informed that his request could not then be positively granted. He gave no very satisfactory answers to any of the questions asked him; upon which the Lord Mayor ordered him into another room, with the officer in whose custody he was, till his Lordship and the Gentlemen above mentioned had consulted how they should proceed in the business. In the mean time he was allowed some wine in the room to which he was sent, where he drank plentifully, and smoked his pipe, till ten o'clock at night; by which time every thing being settled with regard to the debt he was arrested for, and also what he had contracted in the spunging-house for eating, drinking, &c. which score it is said amounted to about 200. a Messenger with his assistant came and took him from the Mansion-house, and set off immediately with him for Portsmouth, to see if he can make the discoveries there which he asserted he can.

The prospect of an East India war is so strong, that Heyder Ally has lodged 1,500,000 pagodas with a merchant at Fort St. George, to purchase of the English Company.

Extract of a Letter from Leghorn, August 14.

"We have received by Letters from Aleppo, dated June 11, a confirmation that Ali Bey, the new Sultan of Egypt, after having defeated, in the environs of Damas, five Turkish Pachas and their troops, made himself master of that city. The last advices from Constantinople import, that the news of the above defeat had occasioned a general consternation; and that the Porte is very desirous of making peace with the Russians, in order to attack the Usurper the more effectually."

Extract of a Letter from Venice, August 15.

According to advices from Macedonia, the Russians block up the passage of the Dardanelles in such a manner, that no ship can pass or repass without being visited, so that the four galliots which the Captain Pacha had sent to the Archipelago, to raise part of the tributes, are given over for lost."

Extract of a Letter from Acre in Syria, June 6.

"A courier arrived here this morning from Ali Bey's army, to bring the Cherk Daher advice of the defeat of the Turkish Army, which defended Damascus, consisting by some accounts of 11,000 men, and by others of 24,000. The Three Pachas who commanded them sallied out in the morning of the 4th inst, Ali Bey's troops immediately attacked them sabre in hand, and routed the whole army after a feeble resistance. The Pacha of Tripoli was thrown from his horse by a mortal wound he received in his thigh. This account was sent by Ali Daher to the Cherk Daher his father from the field of battle. He adds, that the victorious army is preparing to enter Damascus: This town lies open, and its castle, which was built by the Califfs, is not able to hold out long."

CHARLES TOWN, (S. Carolina) Sept. 3

One of the Oneyda Chiefs, (with 7 Mohawks, 6 Cherokees, and 16 Catawbas) is arrived here from the Cherokee country. He has been at the Ohio, and has settled matters between the English and 29 tribes, from all of whom he has produced belts of wampum, as tokens of friendship. Since his rival he has had several conferences with his Honour the Lieutenant Go-

Le 3 Septembre. On assure, que la véritable cause du départ précipité du Comte de Guigne de ce royaume étoit, qu'il avoit été informé de la cour, qu'on découvreroit bientôt inévitablement la part qu'avoit eu la cour dans l'incendie du chantier de Portsmouth, et qu'alors son salut personnel se trouveroit en risque, vû qu'en pareil cas son privilège en qualité d'Ambassadeur ne pourroit, par la loi des nations, le protéger.

Nous apprenons que le Comte de Chesterfield a eu une audience d'un grand personnage, touchant des affaires nationales, secrètement à Richmond, dans le cours de la semaine dernière; le public en attend avec impatience le résultat.

Nous apprenons que les ouvriers, &c. de l'Ambassadeur Espagnol ont eu ordre d'apporter leurs comptes pour être païés avant le départ de son Excellence, qui est, dit-on, fixé à Lundi prochain.

On dit qu'il a été envoyé des ordres en Irlande pour compléter sous les régimens de cet établissement, il doit être ajouté cinq soldats et un sergent à chaque compagnie.

On dit que ce qui suit est le véritable état des affaires de la Compagnie des Indes en Angleterre, pris en grande partie d'une estimation faite dernièrement jusqu'au mois prochain; par ceci il paroît, qu'après que la Compagnie aura païé toutes ses dettes, il y aura une solde dans le trésor de £220,000. qu'il y a dans les magasins des marchandises invendues, qui sont venues par des navires de l'année dernière, pour la valeur de £1,500,000. Les cargaisons de dix huit navires qui ont arrivées cette année, peuvent être estimées à près de £2,300,000, et on attend de jour en jour onze navires, dont les cargaisons peuvent être comptées à £1,500,000, ce qui monte ensemble à £5,500,000. Dans cet état-général il n'est point fait attention à la valeur des cargaisons de 37 navires qui sont partis la saison dernière, et qui ne sont pas encore tous arrivés dans les Indes, ni aux marchandises qu'on a déjà pourvues pour les charger pour leur retour.

On dit que la cour de France n'a diminué ses forces de terre que pour être plus formidable par mer.

Nous apprenons qu'une Dame bien riche est amoureuse du Général Paoli, et qu'il ne tiendra qu'à lui que le mariage n'en soit la suite.

Le 5 Septembre. Jeudi le Lord Maire donna à dîner à — Sutton, Ecuier, Secrétaire du Comte de Rochefort, à la maison de ville; quelque tems après le diner, on envoya chercher l'homme qui est arrêté, et qui a fait quelques découvertes touchant l'incendie du chantier de Portsmouth, et il fut examiné devant sa Grandeur, les Echevins Trecothick et Kennet. On pensoit qu'il seroit tard avant qu'il eut été interrogé. On dit qu'il a signifié qu'il attend £600 pour son témoignage dans cette affaire.— Les dépositions en entier ont été envoyées aux Secrétaires d'Etat.

Le 7 Septembre. L'examen fait de la personne Jeudi au soir, au sujet de l'incendie du chantier de Portsmouth, devant le Lord Maire, les Echevins Trecothick et Kennet, auquel se trouva le Secrétaire du Comte de Rochford, dura un tems considérable, mais l'homme ne fit point de découvertes d'aucune conséquence; il dit qu'il avoit été mené les yeux bandés, par un certain Capitaine qu'il pourroit produire si on l'envoioit à Portsmouth; on lui dit que s'il avoit quelques découvertes à faire, qui pussent débrouiller cette affaire, de manière que les personnes qui y avoient trempé en fussent convaincues, qu'il seroit non seulement admis pour témoin, mais qu'on paieroit toutes ses dettes, qu'on dit se monter à près de £1000. Il reponoit qu'il s'attendoit à quelque chose de plus; mais on l'informa qu'on ne pouvoit point alors lui accorder positivement sa demande. Il ne donna pas de réponses bien satisfaites aux questions qui lui furent faites; sur quoi sa Grandeur ordonna qu'on le mit dans une autre chambre, avec l'officier qui le gardoit, jusqu'à ce que sa Grandeur et les Messieurs ci-dessus se fussent consultés des mesures qu'ils devoient prendre dans cette affaire. Pendant ce tems là il lui fut envoyé du vin à l'appartement où il étoit, où il but copieusement, et fuma sa pipe, jusqu'à dix heures du soir; auquel tems tout étant réglé à l'égard de la dette pour laquelle il avoit été arrêté, comme aussi pour ce qu'il devoit pour pension, &c. qui se montoit à environ vingt livres Sterling, un messager avec ses assistants vinrent le prendre à la maison de ville, et partirent avec lui tout de suite pour Portsmouth, pour voir s'il pouvoit faire les découvertes dont il se faisoit fort.

Extrait d'une lettre de Livourne, du 14 Août.

"Nous avons reçu par des lettres d'Aleppe, en date du 11 Juin, confirmation qu'Ali Bey, le nouveau Sultan d'Egyte, après avoir défait dans les environs de Damas, cinq Pachas Turcs et leurs troupes, s'étoit rendu maître de cette ville. Les dernières nouvelles de Constantinople contiennent que cette défaite avoit occasionné beaucoup de consternation; et que la Porte desire fortement de faire la paix avec les Russes, afin d'attaquer l'usurpateur plus efficacement."

Extrait d'une lettre de Venise, du 15 Août.

"Suivant des avis de Macedoine, les Russes bloquent le passage des Dardanelles de telle manière, qu'aucun vaisseau ne peut passer et repasser sans être visité, de sorte que les quatre galiotes que le Capitaine Pacha avoit envoyé dans l'Archipel, pour lever partie des tributs, sont regardés comme perdus."

Extrait d'une lettre d'Acre en Syrie, du 6 Juin.

"Il est arrivé ici un courrier ce matin de l'armée d'Ali Bey, pour apporter avis au Cherk Daher de la défaite de l'armée Turc qui défendoit Damas, consistant par quelques relations en 11,000 hommes, et suivant d'autres à 24,000. Les trois Pachas qui les commandoient les firent sortir le matin quatre du présent. Les troupes d'Ali Bey les attaquèrent aussitôt le sabre en main, et mirent toute l'armée en déroute après une foible résistance. Le Pacha de Tripoli fut renversé de cheval par une blessure mortelle qu'il reçut dans la cuisse. Cette nouvelle a été envoyée par Ali Daher au Cherk Daher son père du champ de bataille. Il ajoute, que l'armée victorieuse se prépare à entrer dans Damas; cette ville est ouverte, et son chateau, qui fut bâti par les Califs, ne scauroit tenir long tems."

CHARLES TOWN (Caroline du Sud) le 3 Septembre.

Un des Chefs Oneyda (avec 7 Mohawks, 6 Chiroquois, et 16 Catawbas) est arrivé ici du pays des Chiroquois. Il a été sur l'Ohio, et a réglé les affaires entre les Anglois et 29 différentes tribues, de toutes lesquelles il a produit des ceintures de porcelaine, pour marque d'amitié. Depuis son arrivée il a eu plusieurs conférences avec le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, et se propose de s'en retourner bientôt dans son pays, par Philadelphie.

Le 13 Septembre. Le Chef Oneyda, ci-dessus mentionné, est mort ici hier.

Extrait d'une lettre de St. Eustache, du 20 Juillet.

"Nous venons de recevoir avis, que le bateau de M. Boyden est pris par les Espagnols, chargé en entier de tortue, et que les pêcheurs de tortue au nombre de 32 hommes, ont été menés à St. Dominique, en qualité d'esclaves."

vernor in Council, and proposes returning soon to his own country, by the way of Philadelphia.

September 13. Yesterday died here the Oneyda Chief, above mentioned.

Extract of a letter from St. Eustatia, July 20.

"We have just received advice, that Mr. Boyden's Sloop is taken by the Spaniards, with a full load of Turtle, and that the Turtles to the number of 32 men, were carried to St. Domingo, as Slaves. Mr. Thomas Law's schooner was at the same place, and fearing the same fate, cut and run."

September 26. His Excellency Governor Martin, of North-Carolina, besides the usual proclamations, for continuing public officers, &c. and one for proroguing the Assembly to the 25th of November, has published three others, which if properly enforced, will do him great honour, viz.

One enjoining the strictest Execution of the Laws against drunkenness, blasphemy, profane swearing and cursing, lewdness, profanation of the sabbath, and other dissolute and immoral practices.

Another, in the following words, in the King's name.

"Whereas it has been represented to us, that exorbitant fees are demanded and taken in the public offices of several of our colonies, to the great oppression of our subjects and the scandal of our government. It is our royal will and pleasure, and we do hereby strictly enjoin and require all public officers whatsoever, within our province of North Carolina, in their respective stations, not to demand or receive any other fees for public business transacted in their offices, than what have been established by proper authority, on pain of our royal displeasure, of being removed from the said offices, and prosecuted with the utmost severity of the Law, &c." Dated 22d August, 1771.

Another, as follows, by the Governor,

"Whereas by his Majesty's royal proclamation of this date, all public officers are strictly enjoined, not to demand or take any other or greater fees in their respective offices, than have been established by proper authority: I have thought fit to publish this proclamation, hereby requiring all public officers of this province, forthwith to affix up in their several offices, tables of their fees, to the end that all persons may know the same: And I do hereby further require the said officers, to certify to me, without delay, that they have complied herewith; and that they do, at the same time, deliver in to me, copies of the tables of their respective fees so affixed up in their several offices, signed by the principal, or his lawful deputy in each office, in which, they shall distinguish those that are appointed by law, from such as are by custom only; and herein they are not to fail, as they shall answer the contrary at their peril, &c."

ADVERTISEMENT. MUSIC.

ON Friday, December the 6th, 1771, at Mr. Prenties's Long Room, will be a PUBLIC CONCERT; after which will be a BALL, with Tea, Coffee, and Cards.—Tickets to be had at Mr. Prenties's, the Coffee-House, or from any of the BAND of the 10th Regiment: Price One Spanish Dollar.
* * The CONCERT to begin precisely at 6 o'Clock. †



TO BE SOLD,

A LOT of Ground, and Dwelling-house thereon erected, situated a-long the Street called the Sault au Matelot, in the Lower Town of Quebec, containing in Front, on the said Street, 18 Feet, by 36 Feet in Depth, bounded behind by the Estate now or late of Pierre Badit, by the South-West by Monfr. Perrault, and by the North-East by Jean Rosslet, with the Benefit of the Partition Wall; which said House is two Stories and a Half high, and consists of 6 Rooms and Apartments, together with good Cellars, a Garret, and other Conveniences.

And also, another Lot of Ground, and Dwelling House thereon erected, situated a-long the said Street Sault au Matelot, containing in Front, thereon 35 Feet and 5 Inches, and extending behind to, and bounded by, the Foot of the Cape; the House thereon standing, comprehending one Foot on the House now or late of Le Clare, on the South-Side, and on the North-Side, to a Lot of Land formerly belonging to Maillou, the Father of Violette Maillou: Which last mentioned House is likewise two Stories and a Half high, and consists of 8 Rooms and Apartments, together with good Cellars and Garrets, and also a Gallery, Yard, Stable, Cow-House, and other Conveniences thereunto belonging.—These Houses are in very good Repair, and may be immediately taken Possession of by the Purchaser or Purchasers.

Persons inclining to purchase the said Houses and Premises, or either of them, may apply to Mr. Halsted, in the Lower-Town, who will shew the same, or to Mr. Davidson, at HENRY KNELLER's, Esq; in the Upper-Town of Quebec.
Quebec, the 23d November, 1771.

DISTRICT of QUEBEC: **IN** Virtue of a Writ of Venditioni Exponas, I shall on the 29th Instant, at 11 o'Clock, proceed in the Sale of the House in the Tenure of Mr. Fitzgerald, and formerly advertised in this GAZETTE, as taken in Execution as the Property of Mr. Francois Dambourges, at the Suit of Mr. Charles Berthelot, and shall finally adjudge the same precisely at 12 o'Clock on same Day, at my Office, without any further Delay of any Kind, of which those concern'd are desired to take Notice.—The Purchaser will have the Benefit of Six Thousand Livres on Interest, at five per Cent. as long as he pleases, and must pay the Remainder in Ready-money.—It now stands at £454 - 10 - 0 Lawful Money of this Province.
JACOB ROWE, D. P. M.
QUEBEC, November 19th, 1771.

District de Québec: **EN** vertu d'un Ordre de Venditioni Exponas, j'exposerai en vente, le 29 du présent mois, à 11 heures, la maison occupée par Mr. Fitzgerald, publiée ci-devant dans cette Gazette, fautive comme appartenant à M. François Dambourges, et l'adjugerai finalement à Mili précis, le même jour, à mon Bureau, sans aucun délai d'aucune espèce; à quoi toutes personnes intéressées sont priées de faire attention. L'acquéreur aura l'avantage de six mille livres à intérêt à raison de cinq pour cent aussi long tems qu'il voudra, et paiera le restant comptant. La dite maison est à £454 - 10 - 0 de cette Province.
JACOB ROWE, D. P. M.
Quebec, le 19 Novembre, 1771.

LOST, on Wednesday the 7th of August last,

A Pinchbeck chased WATCH, Maker's Name Graham, London, N^o 18020, with a Steel Chain and two Corneilian Seals, one a Bust set in Gold, the other a Ship set in Pinchbeck. Whoever has found said Watch are requested to bring the same to the PRINTERS, where they will receive a Reward of EIGHT SPANISH DOLLARS, and no Questions asked.

If offered for Sale, it is requested it may be stopped.

P E R D U,

MERCREDI le sept Août, une MONTRE de Similor ciselée, le nom du Faiseur Graham, Londres, N^o 18020; ayant une Chaîne d'acier et deux Cachets cornalines, dont l'un est un Buste monté en Or, l'autre un Navire monté en Similor. Qui-conque a trouvé la dite Montre est prié de l'apporter aux IMPRIMEURS, qui le récompenseront de HUIT PIASTRES ESPAGNOLES, et il ne sera point fait de questions.
Toutes personnes à qui on pourroit vouloir la vendre sont priées de l'arrêter.

La goelette de M. Thomas Law etoit au même endroit, et craignant un fort pareil, elle coupa cable et s'enfuit.

Le 26 Septembre. Son Excellence le Gouverneur Martin de la Caroline du Nord, outre les Proclamations ordinaires, pour continuer les Officiers publics, &c. et une pour renvoyer l'Assemblée au 25 Novembre, en a publié trois autres, qui, si elles sont mises en force, lui feront beaucoup d'honneur, savoir:

Une qui enjoint d'exécuter avec la dernière rigidité les loix rendues contre l'ivrognerie, le blasphème, les jurémens profanes, la débauche, la profanation du Sabbath, et les autres pratiques dissolues et contraires aux bonnes moeurs.

Une autre, dans les termes suivans, au nom du Roi:

"Comme il nous a été représenté, qu'on demande et prend des honoraires exorbitans dans les offices publics de plusieurs de nos colonies, à la grande oppression de nos sujets et au scandale de notre gouvernement: Notre plaisir Royal est, et nous enjoignons et requérons par ces présentes, tous les Officiers publics quelconques, dans notre province de la Caroline du Nord, dans leurs emplois respectifs, de ne demander ou recevoir d'autres honoraires pour les affaires publiques faites dans leurs bureaux, que ceux qui ont été dument établis par autorité, sous peine de notre déplaisir Royal, de perdre leurs emplois, et d'être pourluis avec la dernière rigueur de la loi, &c. Daté le 22 Août, 1771.

Une autre comme suit, par le Gouverneur.

Comme par la Proclamation Royale de sa Majesté de cette date, il est étroitement enjoint à tous les Officiers publics, de ne demander ni prendre d'autres ou plus gros honoraires dans leurs offices respectifs, que ceux qui ont été établis par autorité: J'ai jugé à propos de publier cette Proclamation, requérant tous Officiers publics de cette province, d'afficher dorénavant dans leurs différens bureaux des tables de leurs honoraires, à l'effet que toutes personnes puissent les connoître; et je requiere en outre les dits Officiers, de me certifier, sans délai, qu'ils s'y sont conformés; et qu'ils me remettent en même tems, copies des tables de leurs honoraires respectifs ainsi affichées dans leurs différens Bureaux, signé du principal, ou de son député légitime, dans chaque office, dans lesquelles ils distingueront ceux qui sont alloués par loi, de ceux qui ne le sont que par usage; et qu'ils n'y manquent point, vù qu'ils repondront au contraire à leur peril.

AVERTISSEMENTS.

DE LA MUSIQUE.

VENDREDI le six Decembre, 1771, dans la Grande Chambre de M. Prenties, se donnera un CONCERT PUBLIC, après lequel il y aura UN BAL, avec du Thé, du Caffé, et des Cartes.— Il sera delivré des Billets chez M. Prenties, au Caffé, ou par aucun de la Troupe de Musiciens du dixième Régiment.
Prix Une Piastra Espagnole.
* * Le CONCERT commencera à six heures précises.

A VENDRE,

UN Emplacement et Maison dessus construite, situés le long de la rue Sault au Matelot, dans la Basse-ville de Québec, contenant en front, sur la dite rue, 18 pieds sur 36 pieds de profondeur; bornés en front par Pierre Badit, au Sud-ouest par M. Perrault, et au Nord-est par Jean Rosslet, avec l'avantage d'un mur mitoyen; la dite maison a deux étages et demi, composée de six chambres et appartemens, de bonnes caves, un grenier et autres commodités.

Et en outre, un autre Emplacement, et Maison dessus construite, situés dans la dite rue du Sault au Matelot, de 35 pieds 5 pouces de front, allant en profondeur jusqu'au pied du cap; la dite maison comprenant un pied sur la maison de Le Clare au Sud, et du côté du Nord à un emplacement appartenant ci-devant à Maillou, pere de Violette Maillou; laquelle dite maison est aussi à deux étages et demi, et consiste en huit chambres et appartemens, avec de bonnes caves et greniers, et aussi une galerie, cour, écurie, étable, et autres commodités en dépendantes.— Ces maisons sont en bon état, et les acquereurs en pourront prendre possession sur le champ.

Ceux qui voudront faire l'acquisition des dites maisons et dépendances, ou de l'une d'elles, n'ont qu'à s'adresser à M. Halsted, dans la Basse-ville, qui les fera voir, ou à M. Davidson, chez HENRY KNELLER, Ecuier, dans la Haute-ville de Québec.
Quebec, le 21 Novembre, 1771.



A VENDRE,

UNE terre et habitation, de deux arpens de front sur quarante de profondeur, situées à St. Nicolas, sur le fleuve St. Laurent, borné au Nord-est par Pierre St. Laurent, au Sud-ouest par Joseph Obin, une bonne maison de pièce sur pièce de cèdre couverte en bardeaux, de 30 pieds de front sur 24 de large, une grange, étable, écurie, et verger-joignant la susdite grange, une autre grange neuve de cette année, à 30 arpens de la maison, et un chemin sur la dite terre pour y aller sans incommoder les voisins, bien garnie d'ustensiles pour la culture, un cheval, deux boeufs de cinq ans, quatre vaches, deux taureaux prenant deux ans, une autre vache, trois autres élèves, huit moutons, et de quoi semer sur la dite terre 40 ou 50 minots de grain tous les ans. Ceux qui voudront faire telle acquisition s'adresseront à Honoré Genier, rue Buade, qui donnera toute sorte de satisfaction, se proposant de la vendre soit en argent ou marchandises; en outre le dit Sieur a fait renouveler toutes les clotures et fosses cette année.
Quebec, le 29 Octobre, 1771.



A VENDRE,

UNE Maison de pierre à deux étages, avec un beau Scellier au-dessous, appartenante autrefois à Mr. Pierre Papin Barrette, et actuellement à Mr. Joseph Papin, située à la Basse-ville de Québec, rue Sous le Fort, et rue de Cul de Sac, de 18 pieds de large sur 32 de profondeur. Ceux qui désireront acheter la dite maison, s'adresseront au dit Sieur Joseph Papin, demeurant à la Basse-ville, chez Mr. Hyppolite La Force. Le dit Sieur Joseph Papin, pour faciliter l'acheteur, prendra en paiement des marchandises pour les trois quarts de la somme qu'il conviendra vendre sa maison.

Reçu Nouvellement de LONDRES; dans l'ELIZABETH, Capitaine JUDGE, et à Vendre à l'IMPRIMERIE (à bon Marché, pour de l'Argent seulement) ce qui suit, — SAVOIR:

DU Papier à écrire de toutes fortes, idem marbré, du Carton, du Parchemin, des Plumes taillées et non taillées, de la Poudre d'encre rouge et noire (garantie bonne) de la Cire à cacheter rouge et noire, du Pain à cacheter, de la Poudre de pierre ponce et des Poudrières, du Sable et des Sabliers; un assortiment de jolis Ecrittoirs d'étain, des Filicres, des Verres pour entre Ceir, de Chagrin et de Carton; différentes sortes des meilleurs Canifs de Barlow, des Craions rouges et noirs, des Etais d'acier pour idem, des Ardoises avec leurs Craions, des Porte-feuilles noirs, idem de Maroquin rouge, des Verres pour entre rouge et noire, des Livrets de peau d'âne et de papier, des Livres en blanc de toutes sortes et grandeurs reliés et unis, des Cartes à jouer et à message; de l'Or en feuilles, des Dictionnaires de Boyer, des Grammaires du même, avec une variété d'autres Articles trop nombreux à mentionner.

DISTRICT of } BY Virtue of a Writ of Fieri Facias,
MONTREAL, ff.

issued out of his Majesty's Court of Common-Pleas, at the Suit of Etienne Dumeyniou, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of Louis Drinville, to me directed, I have seized and taken in Execution, a Lot of Land containing 2 Arpents in Front and 25 Arpents deep, with a large Barn thereon, situate at Laprairie, in the said District, behind the Church, bounded in the Front by the Common, on one Side by the Nuns, on the other Side by Jacques Horteau, and behind the little River: Also a Lot of Land situate in the Village of Laprairie, containing 60 Feet in Front and 50 Feet deep, with a large Stone House and other Buildings thereon erected, bounded in the Front by the Parish Place, on one Side by a Street, and on the other Side and behind by the Widow Detailly: Also the undivided half of a Lot of Land, containing about 4 Arpents and an half in Front, and about 30 Arpents deep, situate at the Ruissseau de la Saline, in the said District, and a Saw-Mill with two Saws thereon; the whole being late the Property of the said Louis Drinville: Now this is to give Notice, That on Tuesday the 31st Day of December next, I shall expose to Sale the said Premises, or so much thereof as will be sufficient to raise the Damages in the said Writ mentioned, at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal, on the following Conditions, to wit: That the Sale shall begin at 3 of the Clock in the Afternoon and the Premises be adjudged to the highest Bidder, at 5 of the Clock precisely; that the purchaser shall pay down, on the Day of Sale, one half of the purchase Money, and the other half immediately on my delivering to him a Deed of Sale of the said Premises, as having sold and adjudged the same by Virtue of the said Writ of Fieri Facias.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.
N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the said Premises, or any Part thereof, by Mortgage or otherwise, they are hereby required to send Notice thereof, to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. — June 24, 1771.

District de Montréal, } EN vertu d'un Ordre de Fieri Facias,
à Sçavoir:

sorti de la Cour des Plaidoyers Communs de sa Majesté, à la poursuite d'Etienne Dumeyniou, contre les biens de Louis Drinville, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution, une pièce de terre contenant deux arpens de front, et vingt-cinq arpens de profondeur, sur laquelle est une grande grange, située à la Prairie, dans le dit district, derrière l'église; bornée en front par la Commune, d'un côté par les Soeurs, d'autre côté par Jacques Horteau, par derrière à la Petite Rivière. De plus un emplacement situé au village de la Prairie, de la contenance de soixante pieds de front, et de cinquante pieds de profondeur, sur lequel sont une grande maison de pierre et autres batimens, borné en front par la place de la paroisse, d'un côté par une rue, et d'autre côté et par derrière par la veuve Detailly. En outre, la moitié indivisée d'une pièce de terre d'environ quatre arpens et demi de front, sur environ trente arpens de profondeur, située au ruissseau de la Saline, dans le dit district; sur laquelle il y a un moulin à scie à deux scies; le tout appartenant ci-devant au dit Louis Drinville. Ceci est donc pour avertir, que Mardi, 31me jour de Décembre prochain, j'exposerai à la criée les dits biens, ou autant d'iceux qu'il en faudra pour lever le contenu mentionné au dit Ordre, à mon Bureau, dans la ville de Montréal, aux conditions suivantes, sçavoir: que la vente commencera à trois heures de l'après-midi; et que les dits biens seront adjugés au plus offrant, à cinq heures précises; que l'acquéreur paiera comptant le jour de la vente la moitié du montant de l'acquisition, et l'autre moitié immédiatement lorsque je lui livrerai un acte de vente des dits biens, comme les ayant vendus et adjugés en vertu d'un Ordre de Fieri Facias.

E. G. GRAY, D. P. M.
N. B. Si quelques personnes ont des droits préables sur les dits biens, ou partie d'iceux, par hypothèque ou autrement, elles sont priées de en donner connoissance au dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. — Montréal, le 24 Juin, 1771.

DISTRICT of } BY Virtue of a Writ of Fieri Facias,
MONTREAL, ff.

issued out of His Majesty's Court of Common-Pleas, at the Suit of Jean Orillat, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements, of Jean Baptiste Hertel de Rouville, Esquire, and Françoise Le Gras his Wife, to me directed, I have seized and taken in Execution, the following Seignories, situate at Chambly, in the said District of Montreal, the Property of the said Defendants, to wit, a Seignory containing two Leagues in front by two Leagues and an Half in depth, less one tenth part thereof, belonging to Mr. Grosbois, joining on the North-East to Mr. Jenison, Seigneur of St. Charles, and on the South-West to the said Mr. Jenison, representing the Heirs Cournoyer: Also 28 Arpents in front by one League in depth, bounded on the North-East by Mr. Hertel, and on the South-West by Pierre Daudegan: Also 28 Arpents in front by one League in depth, bounded on the North-East by Pierre Daudegan, and on the South-West by the Heirs Beaulac: Also 14 Arpents in front by one League in depth, bounded on the North-East by the said Heirs Beaulac, and on the South-West by the said Pierre Daudegan: Also 14 Arpents in front by one League in depth, bounded on the North-East by the said Pierre Daudegan, and on the South-West by Mr. Hertel: Now this is to give Notice, That on Wednesday the 22d Day of January next, I shall expose to Sale at Public Vendue, at my Office, in the City of Montreal aforesaid, the said Seignories, or so much thereof as will be sufficient to raise and levy the Debt and Costs in the said Writ mentioned, on the following Conditions, to wit, The Sale to commence at three of the Clock in the Afternoon, and the Premises to be adjudged to the highest Bidder or Bidders at five of the Clock precisely, the Purchaser or Purchasers to pay down, on the Day of Sale, one Half of the Purchase-Money, and the other Half immediately on my delivering to him or them the Deed or Deeds of Sale of the said Premises, as having sold and adjudged the same by Virtue of the said Writ of Fieri Facias.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.
N. B. If any Person or Persons have any Claim or Claims on the said Premises, or any Part thereof, by Mortgage or otherwise, they are required to produce the same to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. — 15th July, 1770.

District de } EN vertu d'un Writ de Fieri Facias,
MONTREAL, ff.

sorti de la Cour des Plaidoyers-Communs de sa Majesté, à la poursuite de Jean Orillat, contre les biens de Jean Bte. Hertel de Rouville, Ecuier, et Françoise Le Gras son Epouse, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution les Seigneuries suivantes, situées à Chambly, dans le dit District de Montréal, appartenantes aux dits défendeurs, sçavoir, une Seigneurie de deux lieues de front sur deux lieues et demie de profondeur, moins un dixième, appartenant à M. Grosbois, joignant au Nord-Est à Mr. Jenison, Seigneur de St. Charles, et au Sud-Ouest au dit Monsieur Jenison, représentant les heritiers Cournoyer: En outre vingt-huit arpens de front sur une lieue de profondeur, bornés au Nord-Est par Mr. Hertel, et au Sud-Ouest par Pierre Daudegan: En outre, vingt huit arpens de front sur une lieue de profondeur, bornés au Nord-Est par Pierre Daudegan, et au Sud-Ouest par Heirs Beaulac: De plus, quatorze arpens de front sur une lieue de profondeur, bornés au Nord-Est par les heritiers Beaulac, et au Sud-Ouest par le dit Pierre Daudegan: Enfin, quatorze arpens de front sur une lieue de profondeur, bornés au Nord-Est par le dit Pierre Daudegan, et au Sud-Ouest par Mr. Hertel: A ces causes le public est averti, que Mercredi le 22me de Janvier prochain, j'exposerai à la criée, à mon bureau, dans la ville de Montréal susdite, les dits Seigneuries, ou autant d'icelles, qu'il faudra, pour lever la dette et les frais mentionnés dans le dit Writ, aux conditions suivantes, sçavoir, que la vente commencera à trois heures de l'après midi, et les choses énoncées ci-devant seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, à cinq heures précises; à la charge de payer par les acquéreurs, le jour de la vente, la moitié du prix de l'acquisition comptant, et l'autre moitié immédiatement en leur livrant les contrats de vente des dits biens, comme les ayant vendus et adjugés, en vertu du dit Writ de Fieri Facias.

E. G. GRAY, D. P. M.
N. B. Si quelques personnes ont des droits sur les dits biens, ou sur aucune partie d'iceux, par hypothèque ou autrement, elles sont requises de les produire au dit Prévôt-Marshal, avant le jour de la vente. — Le 15 Juillet, 1771.

JUST IMPORTED,

From LONDON, in the Elizabeth, Capt. JUDGE, and to be sold at the PRINTING-OFFICE, (Cheap, for CASH only) the following Stationary and Books, viz.

SUPERFINE Imperial Paper, Royal, Medium, Demy, thick and thin Post, thick and thin Quarto Post gilt, black edg'd and plain Ditto, gilt Propatria Ditto, Fool's Cap, fine, second and third Post Ditto, Folio and Quarto Copy Ditto, Embois'd, Marble, Blue, Blotting and Catridge Ditto; Bonnet and Book-Binder's Paste-Boards; Parchment, Quills and Pens, red and black Ink-powder (WARRANTED GOOD) red and black Sealing-Wax, Ditto Wafers, Pounce and Pounce-Boxes, Sand and Sand-Boxes, an Assortment of neat Pewter and Lead Ink-stands, Brass Ink-Cases with Knives in them, Leather, Fish-Skin and Paper Ink-Cases, different Sorts of Barlow's best Penknives, black and red Lead Pencils, Steel Cases for Ditto, Slates and Slate Pencils, red Morocco and black Spanish Leather Pocket-Books, Letter Files, red and black Ink-Glasses, Ivory Knives and Folders, Ass-Skin and several other Sorts of Memorandum-Books, Blank-Books of all Sorts and Sizes, Playing and Meffage Cards, Gold Leaf, red Tape. — Prayer-Books, Boyer's Dictionaries, Ditto Grammars, Dillworth's Spelling-Books, Fisher's Young Man's Best Companion, Primers, Witfun-dit Giits, Entertaining Fables, Christmas Boxes, Lottery Books, Pretty Play-Things, Sixpenny Worth of Wit, Little Goody Two-Shoes, Giles Ginger-Bread, Court-Calendar, with a great Variety of other Articles, too numerous to mention.

District of } BY Virtue of a Writ of Venditioni Ex-
MONTREAL, ff.

ponas, issued out of His Majesty's Court of Common-Pleas, at the Suit of Murdoch Stuart, James Frazer & Company, against Jean Baptiste Destrampe, to me directed, I shall expose to Sale, at Public Vendue, at my Office in the City of Montreal, on Tuesday the 31st Day of December next, a Lot of Land situate at Ile aux Castors, in the District of Montreal aforesaid, containing 4 Arpents in front and running back the whole Depth of the said Island, with two wooden Houses, a Barn, a Stable, and other Buildings thereon erected: Also a large Part of Land making the Remainder of the Point of the Ile aux Castors, the Property of the said Jean Baptiste Destrampe, at which Time and Place the Conditions of the Sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.
N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the above-mentioned Premises, or any Part thereof, by Mortgage or otherwise, they are desired to produce the same to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. — 23d September, 1771.

District de Montréal, } EN vertu d'un Ordre de Venditioni Exponas,
à Sçavoir:

sorti de la Cour des Plaidoyers Communs, à la poursuite de Murdoch Stuart, Jacques Frazer et Compagnie, contre Jean Baptiste Destrampe, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à mon Bureau, dans la ville de Montréal, Mardi le 31 Décembre prochain, une pièce de terre située dans l'île aux Castors, dans le district de Montréal susdit, de quatre arpens de front sur toute la profondeur de la dite île, avec deux maisons de bois, une grange, étable, et autres batimens dessus construits: En outre une grande portion de terre faisant le restant de la Pointe de l'île aux Castors, appartenant au dit J. B. Destrampe, auquel tems et lieu les conditions de la vente seront déclarées par

E. G. GRAY, D. P. M.
N. B. Si quelques personnes ont quelques droits antérieurs sur les dits biens, ou sur aucune partie d'iceux, par hypothèque ou autrement, elles sont priées de les produire au dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. — Le 23 Septembre, 1771.

District de } EN vertu d'un Ordre de Fieri Facias,
Montreal.

sorti de la Cour des Plaidoyers Communs de sa Majesté pour le dit district, à la poursuite de la veuve Millet, fils, contre les biens de la veuve Millet, pere, à moi adressé et remis, j'ai fait et pris en exécution, un emplacement situé dans la rue St. Paul, dans la ville de Montréal; contenant environ 40 pieds de front, sur 50 pieds de profondeur; sur lequel il y a une maison de pierre et écurie construits; borné en front par la dite rue, d'un côté par Jean Dumas, Ecuier, et d'autre côté par M. Hurtebise, et en profondeur par les ramparts, appartenant ci-devant à la veuve Millet, pere: Le Public est donc averti, que le dix d'Avril prochain, je mettrai à la criée les dits emplacement, maison, et dépendances, à mon Bureau, dans la dite ville de Montréal, aux conditions suivantes, sçavoir: que la vente commencera à trois heures après midi, et que les choses ci-dessus seront adjugées au plus haut enchérisseur, à cinq heures précises; que l'acquéreur paiera, le jour de la vente, moitié du montant de l'acquisition, et l'autre moitié immédiatement à la livraison du Contrat de vente, comme les ayant vendus et adjugés en vertu du dit Ordre de Fieri Facias.

E. G. GRAY, D. P. M.
N. B. Si quelques personnes ont aucuns droits préables sur les dits emplacement et maison, elles sont requises d'en informer le dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. — Le 10 Septembre, 1771.

DISTRICT of } BY Virtue of a Writ of Fieri Facias,
MONTREAL:

issued out of his Majesty's Court of Common Pleas, for the said District, at the Suit of La Veuve Millet, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of La Veuve Millet Pere, to me directed and delivered, I have seized and taken in Execution, a Lot of Ground situate in Saint Paul's-Street, in the City of Montreal, containing about 40 Feet in Front and about 50 Feet deep, with a Stone House and a Stable thereon erected, bounded in the Front by the said Street, on one Side by Jean Dumas, Esq; and on the other Side by M. Hurtebise, and behind by the Ramparts; being late the Property of the said Veuve Millet Pere; Now this is to give Notice, That, on the 10th Day of April next, I shall expose the said Lot of Ground and House and Premises to Sale at Public Vendue, at my Office, in the said City of Montreal, on the following Conditions, to wit, The Sale to begin at 3 of the Clock in the Afternoon, and the Premises to be adjudged to the highest Bidder at five of the Clock precisely; that the Purchaser shall pay down on the Day of Sale, one Half of the Purchase-money, and the other Half immediately on my delivering to him a Deed of Sale thereof, as having sold and adjudged the same by Virtue of the said Writ of Fieri Facias.

EDWD. WM. GRAY, D. P. M.
N. B. If any Person or Persons have any prior Claim to the said Lot of Ground and Premises, they are required to send Notice thereof in Writing to the said Provost-Marshal, before the Day of Sale. — 10th September, 1771.

LE Directeur-Général de la Poste de Sa Majesté,

ayant (pour faciliter d'avantage la Correspondance entre la Grande-Bretagne et l'Amérique) bien voulu ajouter un cinquième Paque-bot pour être employé entre Falmouth et la Nouvelle-York: Le Public est averti, que la Malle à l'avenir, sera close au Bureau de la Poste de la Nouvelle-York, à Minuit, chaque premier Mardi, de tous les Mois, et dépechée par un Paque-bot le Lendemain pour Falmouth.

Par Ordre du D. Directeur-Général de la Poste.
Bureau-Général de la Poste, ALEXANDER COLDEN, Secrétaire.
Nouvelle-York, le 22 Janvier, 1771.

HIS Majesty's Post-Master General, having (for

the better facilitating of Correspondence between Great-Britain and America) being pleased to add a fifth Packet-Boat to the Station between Falmouth and New-York: NOTICE is hereby given, That the Mail for the future, will be closed at the Post-Office in New-York, at Twelve of the Clock at Night, on the first Tuesday in every Month, and dispatched by a Packet the next Day for Falmouth.

By Command of the D. Post-Master General,
General Post-Office, ALEXANDER COLDEN, Secy.
New-York, Jan. 22, 1771.

QUEBEC: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in ParLOUR-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

IMPRIMERIE par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avertissements d'une longueur modérée, dans une langue, à Cinq Chelins d'Halifax chaque, la première semaine, et Un Chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer; dans les deux langues, à Sept Chelins et demi d'Halifax la première semaine, et Une demi Piatre par semaine après; tout ouvrage on imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.